

V.

LE BUGEY SOUS LES ROIS DE LA DEUXIÈME RACE.

Les plus belles provinces de France seraient tombées probablement sous la domination des Arabes, comme celles de l'Espagne, sans la valeur des Francs et surtout sans Charles-Martel. Ce héros eut toute la puissance d'un roi sans en avoir le titre ; mais ses grandes actions valurent l'une et l'autre à son fils. « Les Français, dit Bossuet, dégoutés de leurs fainéants, et accoutumés depuis tant de temps à la maison de Charles-Martel, mirent sur le trône Pepin, son fils. « Il fut proclamé roi à Soissons et sacré à Saint-Denis. A cette cérémonie assistèrent les personnages les plus éminents du clergé, parmi lesquels figure Siagrius, troisième abbé de Nantua.

Six ans après, Pepin concède à cette abbaye l'immunité de la juridiction temporelle avec les privilèges et les bénéfices de la juridiction seigneuriale la plus étendue. Il lui octroie même le droit d'exiger le *fredum* qui était, dans les lois barbares, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance, et qui devint, à la suite de la modification de ces lois, le droit de prononcer et de percevoir des amendes judiciaires.

Voici le beau règne de Charlemagne. Les grands rois sont tous réparateurs. Charlemagne ordonne de relever les édifices ruinés par les Sarrasins.

Comme il a été dit précédemment, le monastère de Saint-Rambert lui dut sa restauration. D'après la lettre de Leidrade, il avait alors cinquante-six moines, soumis à une parfaite régularité. Ce nombre est allé décroissant, lorsqu'ils ont cessé de se livrer aux utiles occupations de l'agriculture.